

LES METIERS DE L'IMMOBILIER : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Découvrir et se repérer dans la grande diversité des professions immobilières
Se familiariser avec le vocabulaire « métier » des professionnels de l'immobilier

Public

Toute personne intégrant une société/un service du secteur immobilier et n'ayant pas de connaissances de cet environnement

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Présentation visuelle et dynamique
Alternance d'exposés et d'exemples concrets
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Pré requis

Aucun

Suivi et validation

Rapport de connexion
Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

3h30 – Distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

INTRODUCTION : QUE RECOUVRE LE MOT IMMOBILIER ?

1. LES METIERS DE LA PROMOTION/CONSTRUCTION

Cartographie des métiers : promoteur, développeur foncier, responsable de programme, rénovateur, responsable commercial...

Les contrats : contrat de promotion immobilière et VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement)

Les normes et règles de construction

2. LES METIERS DE LA GESTION IMMOBILIERE

Les acteurs et leurs rôles

Le syndic

L'asset manager

Le property (gestionnaire locatif) et le facility manager

La réglementation

La copropriété

Le bail d'habitation et commercial

Loi Hoguet et code de déontologie

Le mandat et les honoraires

3. LES METIERS DE LA COMMERCIALISATION

Les acteurs (agents immobiliers, négociateurs, agents commerciaux, acquéreurs, notaires, administration...)

Les mandats de recherche et leurs particularités

Les honoraires et leur sécurisation

Les avant-contrats (PSV, PUV, offre...)

La vente et les garanties
Le dossier de diagnostics techniques
L'acte authentique

4. LES METIERS DE L'EVALUATION

Les missions de l'expert
Les différents actifs immobiliers concernés par son intervention

5. LES METIERS CONNEXES ET ENVIRONNANTS

Les acteurs techniques : les architectes, les géomètres...
Les garants des droits : les huissiers, les notaires et les avocats
Les autres métiers connexes : les bureaux de contrôle, les diagnostiqueurs...

Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant